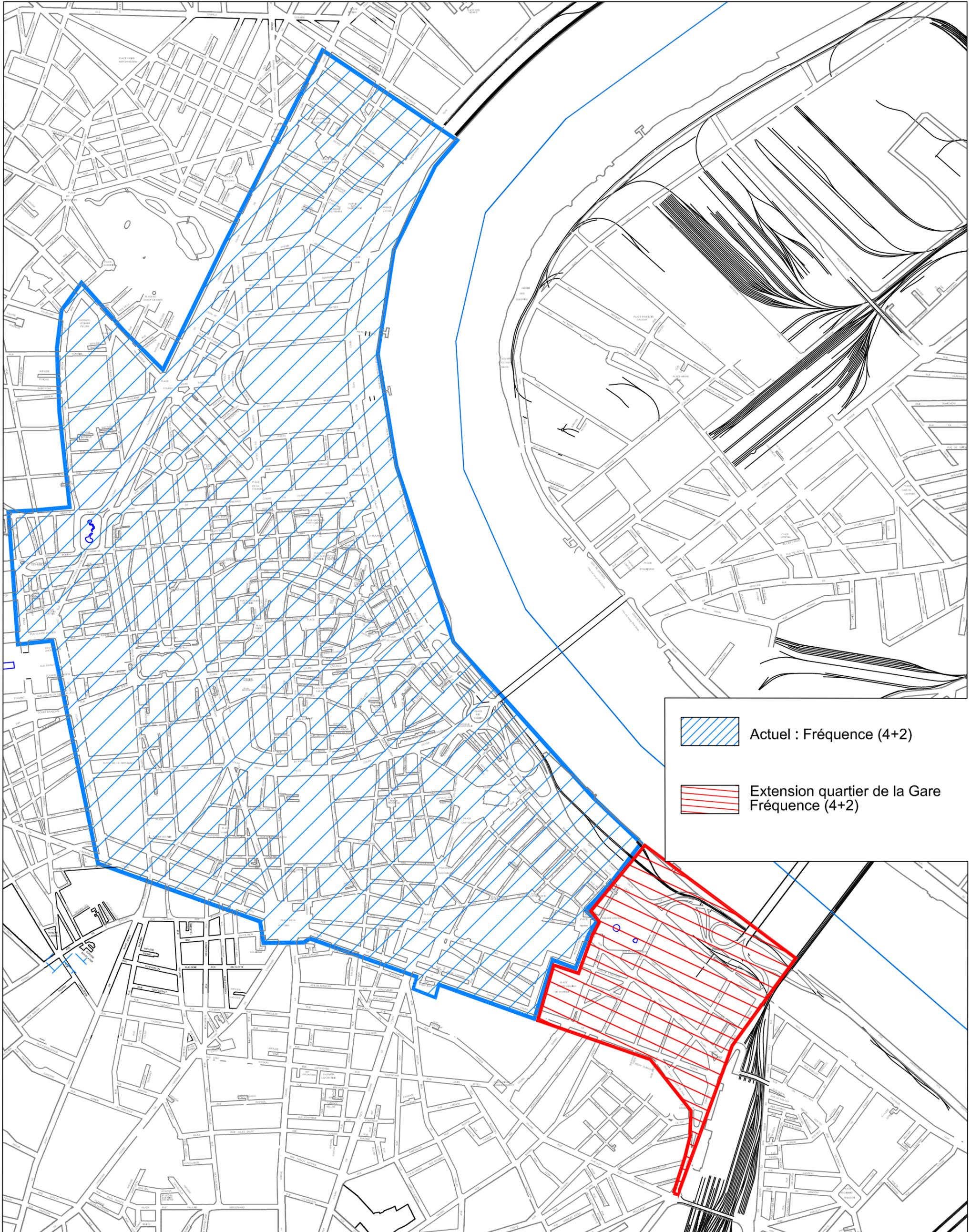


Hyper centre ville de Bordeaux  
Extension de la collecte en bacs individuels en C4+2  
au quartier de la Gare St Jean



## **Engagements Ville et CUB sur l'action CoDev de « Collecte des déchets »**

---

### **La CUB s'engage à :**

- en centre-ville, par dérogation au dispositif ordinaire, poursuivre le système de collecte (nocturne) en fréquence 4+2 et à l'élargir secteur Gare (intérieur cours de la Marne et rue St Vincent de Paul) selon un échancier à arrêter après étude précise, et sur ce périmètre lavage des bacs de pré collecte destinés aux ordures ménagères résiduelles à raison de 4 fois par an,
- en centre-ville, poursuivre la recherche et assurer la mise en service, le financement et la gestion de locaux mutualisés pour les bacs de pré collecte, sous réserve de modalités financières d'utilisation par les usagers à arbitrer,
- à l'intérieur des boulevards, poursuivre la collecte les jours fériés (sauf 1er mai),
- en centre-ville, poursuivre le ramassage des sacs d'ordures ménagères présentés hors bacs,
- assurer un contrôle qualitatif des collectes,
- dans les quartiers 6 et 7, à mettre en place de manière expérimentale la collecte sur 5 jours par semaine (du lundi au vendredi inclus),
- étudier la faisabilité d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers en fréquence 1+1 (hors centre-ville), avec approche spécifique entre cours et boulevards,
- installer et prendre en charge financièrement (acquisition, installation et exploitation) les dispositifs de conteneurs enterrés dans l'opération d'aménagement OIN et Ginko, et les conteneurs à verre dans les espaces publics rénovés,
- à achever le programme d'identification des bacs individuels.

### **La Ville s'engage :**

- en centre-ville à proposer tout pied d'immeuble susceptible d'accueillir des locaux communs pour les bacs de pré collecte,
- prescrire de façon systématique, chaque fois que la réglementation le permet, la réservation de locaux spécifiques pour les bacs de pré collecte.

### **En complément, la Ville et la CUB s'engagent à :**

- renforcer leurs actions coercitives de suivi et de contrôle pour lutter contre les dépôts sauvages et la présence continue de bacs sur le domaine public,
- poursuivre les actions de communication veillant à une meilleure implication des usagers,
- maintenir le dispositif partenarial de comité de suivi veillant à la qualité du service public de collecte et traitement des déchets,
- poursuivre au cas par cas, les actions permettant l'amélioration de la propreté et de la collecte des déchets ménagers des rues de Bordeaux centre.